

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent Monsieur le conseiller Denis Perreault.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-12-309

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Programme d'aide à la voirie locale / Volet – Projets particuliers d'amélioration
 - H.2 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des fêtes
 - H.3 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
 - H.4 Déclaration de la FQM pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
 - H.5 Perception des arrrages de taxes / Mandat au procureur
 - H.6 Honoraires de consultation juridique – Avocat conseil / Mandat à Me Paul Yanakis
 - H.7 Cour municipale / Mandat à Me Paul Yanakis
 - H.8 Vacances 2019 – Personnel cadre
 - H.9 Desserte policière du secteur Brandon
 - H.10 Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Dominique (Phase II) / Report des travaux
 - H.11 Dérogation mineure pour la propriété située au 950, rue De Montcalm
 - H.12 Poste de coordonnateur à la bibliothèque
 - H.13 Recrutement au poste de coordonnateur à la bibliothèque / Nomination du comité de sélection
 - H.14 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses Îles (SCIRBI) / Appui financier 2020
 - H.15 Nomination d'un maire suppléant
 - H.16 Entente de publicité avec CTRB-TV
 - H.17 Contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella
 - H.18 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019
 - H.19 Aménagement d'une aire de jeux d'eau / Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray
 - H.20 Panneaux d'interprétation historique / Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray
 - H.21 TECQ 2014-2018 / Volet de la programmation des travaux
 - H.22 Club Quad Les Randonneurs / Demande d'autorisation de circuler

2 décembre 2019

- H.23 Service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage – année 2020
- H.24 Musée Gilles-Villeneuve – Commandite – Saison 2020
- H.25 Société de Récréotourisme Pôle Berthier – Demande de contribution financière 2020
- H.26 Compagnie 9232-3013 Québec inc. / Entente relative à des travaux municipaux
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25
 - K.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020 dans la Ville de Berthierville
- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 953**
Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-204**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres
 - L.3 **Adoption du premier projet de règlement 748-205**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

M.1 Bibliothèque municipale / Coordonnatrices par intérim

M.2 Aménagement d'une aire de jeux d'eau / Mandat à la firme Girard-Hébert

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 2019-12-310
- D) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- D.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**
- CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;
- EN CONSÉQUENCE :**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU :**
- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, tel que déposé.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2019-12-311
- E) **PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-10 et 2019-11 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 676 922,91 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2019-12-312
- F) **ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**
- CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;
- CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-11 » représente les dépenses encourues en novembre 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU:**
- D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en novembre 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 186 406,87 \$.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2 décembre 2019

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 28 novembre 2019 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-12-313

H.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville approuve les dépenses d'un montant de 421 199 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-314

H.2 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du mardi 24 décembre 2019 et ce, jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-315

H.3 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce calendrier lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Berthierville pour l'année 2020, lesquelles débiteront à 19 h 30, à savoir :

▪ 13 janvier	▪ 3 février	▪ 2 mars	▪ 6 avril
▪ 4 mai	▪ 1 ^{er} juin	▪ 6 juillet	▪ 3 août
▪ 8 septembre	▪ 5 octobre	▪ 2 novembre	▪ 7 décembre

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-316

H.4 DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

CONSIDÉRANT que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'état québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville se positionne contre toute forme de discrimination et s'engage à :

2 décembre 2019

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-317

H.5 PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES / MANDAT AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT que les registres de la Ville indiquent des arrérages de taxes antérieures à l'année 2018;

CONSIDÉRANT la prescription de trois (3) ans pour les arrérages de taxes municipales régie par la Loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis afin d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les arrérages de taxes antérieurs à l'année 2018, tels que détaillés à la liste préparée par la trésorière.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-318

H.6 HONORAIRES DE CONSULTATION JURIDIQUE – AVOCAT CONSEIL / MANDAT À ME PAUL YANAKIS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Berthierville d'avoir accès à un conseiller juridique pour les affaires courantes afin de prévenir des litiges éventuels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro 0040-5754 de Me Paul Yanakis datée du 22 novembre 2019 au montant forfaitaire de 16 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette offre de services lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

2 décembre 2019

ET RÉSOLU :

D'accorder à Me Paul Yanakis le mandat de conseiller juridique pour les affaires courantes de la Ville de Berthierville pour l'année 2020, pour un montant forfaitaire de 16 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que détaillé à son offre de services professionnels numéro 0040-5754 datée du 22 novembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-319

H.7 COUR MUNICIPALE / MANDAT À ME PAUL YANAKIS

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro 0040-2259 datée du 22 novembre 2019, présentée par Me Paul Yanakis, afin de renouveler le mandat dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour Municipale de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis pour représenter la Ville de Berthierville dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour Municipale de D'Autray et ce, pour la prochaine année soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 au montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que détaillé à son offre de services professionnels numéro 0040-2259 datée du 22 novembre 2019.

De réserver le droit de la Ville de Berthierville de mandater, pour certains dossiers, un autre procureur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-320

H.8 VACANCES 2019 – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière n'a pu prendre la totalité de ses journées de vacances en 2019 et que l'article 4 de son contrat de travail individuel prévoit la possibilité d'un transfert du solde de ses vacances d'une année à l'autre, après approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le solde de vacances au nombre de 132 heures en date du 31 décembre 2019 au dossier de Mme Sylvie Dubois et les divers dossiers traités en 2019 rendant difficile la prise de vacances;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

2 décembre 2019

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du solde des heures de vacances au nombre de 132 heures au taux horaire en vigueur à Mme Sylvie Dubois.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-321

H.9 DESSERTE POLICIÈRE DU SECTEUR BRANDON

CONSIDÉRANT qu'il y a trois postes de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de D'Autray qui desservent chacun trois pôles;

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC de D'Autray a été informé que la Sûreté du Québec désire fermer son poste situé à Ville Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel aurait un impact négatif important sur la qualité de la desserte policière du pôle Brandon;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent pour près de la moitié du coût de la desserte policière assurée par la Sûreté du Québec, et qu'à ce titre, elles doivent pouvoir être impliquées dans des décisions aussi importantes que l'organisation de la desserte policière sur leurs territoires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Berthierville informe le directeur du centre de service de Joliette de la Sûreté du Québec qu'elle s'oppose fermement à la fermeture du poste situé à Ville Saint-Gabriel.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée du comté de Berthier et ministre du Tourisme, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de D'Autray, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-322

H.10 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE SAINT-DOMINIQUE (PHASE II) / REPORT DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'impossibilité de réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc (phase II) sur la rue Saint-Dominique prévus au budget de l'année 2019 dont le financement était prévu par l'excédent accumulé au montant de 81 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De reporter les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Dominique;

2 décembre 2019

D'annuler l'affectation de l'excédent accumulé au montant de 81 000 \$ prévu au budget de l'année 2019 entraînant l'augmentation de l'excédent accumulé non affecté du même montant.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**H.11 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU
950, RUE DE MONTCALM**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
950, rue De Montcalm**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature de la dérogation mineure vise à permettre la rénovation des bâtiments accessoires existants en autorisant la conversion et la réparation du garage, de l'atelier et de l'abri en un garage détaché ayant une superficie de 106 mètres carrés alors que la superficie de tout garage privé ne peut excéder 75 mètres carrés tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748.

La demande de dérogation mineure vise également à rendre conforme l'implantation du bâtiment en réduisant la marge latérale droite à 0.85 mètre au lieu de 1.0 mètre tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2019-12-323

Dérogation mineure pour la propriété située au 950, rue De Montcalm

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne le bâtiment situé au 950, rue De Montcalm localisé à l'intérieur de la zone 3-R-21;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure vise à permettre la rénovation des bâtiments accessoires existants en autorisant la conversion et la réparation du garage, de l'atelier et de l'abri en un garage détaché ayant une superficie de 106 mètres carrés alors que la superficie de tout garage privé ne peut excéder 75 mètres carrés tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise également à rendre conforme l'implantation du bâtiment en réduisant la marge latérale droite à 0.85 mètre au lieu de 1.0 mètre tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748;

CONSIDÉRANT que les bâtiments sont existants et protégés par droits acquis;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite procéder à des travaux de rénovation de ces bâtiments afin de réduire tous les risques associés à leur existence;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure est requise afin de permettre la conversion de ces bâtiments en un seul bâtiment ainsi que de normaliser son implantation avec la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT qu'aucun agrandissement des bâtiments ne sera effectué;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés augmenteront la valeur du bâtiment et permettront également son harmonisation avec l'architecture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

2 décembre 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-07-19 visant la conversion des bâtiments existants en garage détaché et en permettant les travaux de rénovation associés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-324

H.12 POSTE DE COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 18 novembre 2019 provenant de Madame Caroline Bazinet annonçant qu'elle quittait ses fonctions de coordonnatrice à la bibliothèque en raison de la réception d'une offre d'emploi dans une entreprise privée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De confirmer la terminaison d'emploi le 29 novembre 2019 de Madame Caroline Bazinet en date du 29 novembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-325

**H.13 RECRUTEMENT AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE /
NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement au poste de coordonnateur à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M^{me} Isabelle Fontaine
- M^{me} Sylvie Dubois
- M^{me} Marie Gauvreau-Leblanc

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-326

**H.14 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE
BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / APPUI FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 18 novembre 2019 de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) sollicitant un appui financier;

2 décembre 2019

CONSIDÉRANT que la SCIRBI a été fondée à Berthierville en 1985 afin de gérer, protéger et permettre l'accès gratuit aux sentiers pédestres situés sur l'île de la Commune et l'île du Milieu et ce, tous les jours, été comme hiver;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 2 000 \$ à titre d'appui financier à la Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) pour l'année 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-327

H.15 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Monsieur Denis Darveau, soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020.

QUE Monsieur Denis Darveau soit également désigné comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-328

H.16 ENTENTE DE PUBLICITÉ AVEC CTRB-TV

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir à la population la possibilité d'être informée sur les activités municipales de Berthierville;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 27 novembre 2019 déposée par CTRB-TV;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat à CTRB-TV à l'égard de la diffusion d'information pour l'année 2020 au coût mensuel de 150 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à l'offre de service datée du 27 novembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-329

H.17 CONTRAT RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DES EAUX, NEIGES USÉES ET LEGIONELLA

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec la compagnie NORDIKeau inc. relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les offres de services datées du 26 novembre 2019 déposées par la firme Nordikeau couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces offres lors du comité de travail tenu le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie NORDIKeau inc. le contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et ce, aux prix unitaires décrits à leurs offres de services datées du 26 novembre 2019, à savoir :

- Offre numéro 80000-001-4599-450-EP : Prélèvements et analyses - eau potable / coût annuel de 8 045,01 \$ plus les taxes applicables;
- Offre numéro 80000-001-4599-450-EU : Analyses – eaux usées / coût annuel de 6 451,28 \$ plus les taxes applicables;
- Offre numéro 80000-001-4599-450-Neige : Prélèvements et analyses – neiges usées / coût annuel de 877,68 plus les taxes applicables;
- Offre numéro 80000-001-4599-450 – Eau de baignade: Prélèvements et analyses – piscine / coût annuel de 193,45 \$ plus les taxes applicables;
- Offre numéro 80000-001-4599-450 – Eau de baignade: Prélèvements et analyses – pataugeoire / coût annuel de 193,45 \$ plus les taxes applicables;
- Offre numéro 80000-001-4599-450 – legionella : Prélèvements et analyses / coût annuel de 3 876,24 \$ plus les taxes applicables;

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-330

H.18 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a réalisé un projet pour la période de la relâche scolaire 2019 ainsi qu'un projet pendant la période estivale 2019 dans le cadre dudit Programme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le rapport final dans le cadre dudit Programme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-331

H.19 AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU / PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES – MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans l'un de ses parcs pour la prochaine saison estivale ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs de la Politique du Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray permettant l'octroi d'aide financière pouvant atteindre un maximum de 60% du coût total du projet évalué à 270 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet de l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit projet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-332

H.20 PANNEAUX D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE / PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES – MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à l'installation de panneaux d'interprétation historique dans divers endroits stratégiques de la ville permettant aux gens de faire connaissance avec l'histoire local dont le 350^e anniversaire sera célébré en 2022;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs de la Politique du Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray permettant l'octroi d'aide financière pouvant atteindre un maximum de 60% du coût total du projet évalué à 41 103 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet de déploiement de panneaux d'interprétation historique sur divers sites municipaux dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

2 décembre 2019

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit projet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-333

H.21 TECQ 2014-2018 / VOLET DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la nécessité d'une mise à jour de la programmation des travaux réalisés sur la rue Jacques-Cartier dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) (dossier : 1052035);

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre datée 21 décembre 2016 provenant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Berthierville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Ville de Berthierville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville de Berthierville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville de Berthierville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Ville de Berthierville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-334

H.22 CLUB QUAD LES RANDONNEURS / DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER

CONSIDÉRANT la lettre datée du 11 novembre 2019 provenant du Club Quad Les Randonneurs demandant l'autorisation de circuler en VHR (Quads et autoquad) sur la route 158 située sur le territoire de la ville de Berthierville durant la saison hivernale seulement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Club Quad Les Randonneurs à utiliser les rues De Bienville et Melchers situées au nord de la rue Notre-Dame ainsi que le chemin d'accès du site de neiges usées permettant de contourner les étangs aérés;

D'autoriser le Club Quad Les Randonneurs de circuler en VHR (Quads et autoquad) sur la section de la route 158 située sur le territoire de la ville de Berthierville durant la saison hivernale faisant l'objet de leur demande de permis auprès du ministère des Transports du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-335

H.23 SERVICE DE PRÉPOSÉE AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage vient à échéance le 14 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder à M^{me} Guylaine Coulombe le contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour l'année 2020 au montant forfaitaire annuel de 6 214 \$, aucune taxe applicable, et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-336

H.24 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – SAISON 2020

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée le 5 novembre 2019 par le Musée Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

2 décembre 2019

CONSIDÉRANT que la visibilité offerte à la Ville de Berthierville est aussi assurée lors des activités hors-musée tels que le Grand Prix du Canada et le Grand Prix de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Musée Gilles-Villeneuve à titre de commandite pour la saison 2020 et ce, payé en deux versements, soit le 15 janvier 2020 et le 15 juillet 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-337

H.25 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT la lettre datée du 25 octobre 2019 de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière pour l'année 2020 au montant de 2 000 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-338

H.26 COMPAGNIE 9232-3013 QUÉBEC INC. / ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9232-3013 Québec inc. a présenté à la Ville de Berthierville une demande officielle concernant la réalisation d'un développement domiciliaire sur les lots 3 450 736, 6 040 349, 6 040 351 et 6 022 999 du cadastre du Québec situés à l'extrémité de la rue du Domaine Bellevue à Berthierville;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut notamment la construction du prolongement de la rue du Domaine Bellevue ainsi que la construction d'un réseau d'égout, d'un réseau d'aqueduc ainsi que d'un réseau de canalisation des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'expert retenu par la municipalité pour l'étude du projet soit la firme d'ingénieurs GBI, il s'avère que ledit projet est conforme au règlement 928 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenue le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville accepte de signer l'entente relative à des travaux municipaux convenue avec la compagnie 9232-3013 Québec inc. jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière soient mandatées pour signer l'entente intervenue avec le promoteur ainsi que tout document accessoire devant donner plein effet à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document pour la séance du 2 décembre 2019

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois d'octobre 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de novembre 2019

K) AVIS DE MOTION

2019-12-339

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour les usages «Habitations» et à la plantation d'arbres concernant les usages «Habitations», «Commerciaux», «Industriels» et «Publics».

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Alec Turcotte.

2019-12-340

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et la modification des usages permis dans la zone 4-I-25.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Alec Turcotte.

- 2019-12-341 K.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Projet de règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020 dans la Ville de Berthierville
- Monsieur le conseiller Claude Frappier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020 dans la Ville de Berthierville.
- Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par Monsieur le conseiller Claude Frappier. Il a pour but d'imposer une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables ainsi que diverses autres taxes afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'année 2020.
- L) **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 2019-12-342 L.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 953**
Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir
- CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
- ET RÉSOLU :**
- D'adopter le règlement numéro 953 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 2019-12-343 L.2 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-204**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres
- CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,
- ET RÉSOLU :**
- D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-204 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-344

L.3

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-205

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-205 relatif à l'ajout de la classe industriel de «TYPE 5», à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M)

AFFAIRES NOUVELLES

2019-12-345

M.1

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / COORDONNATRICES PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que madame Caroline Bazinet quitte ses fonctions de coordonnatrice à la bibliothèque municipale à compter du 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le suivi des opérations de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que mesdames Nicole Clermont et Micheline Pagé possèdent plusieurs années d'expérience à titre de bénévoles à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de mesdames Nicole Clermont et Micheline Pagé à titre de coordonnatrices par intérim pour une durée approximative de 15 heures par semaine chacune au taux horaire de 16\$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-346

M.2

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU / MANDAT À LA FIRME GIRARD-HÉBERT

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à la construction d'une aire de jeux d'eau pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 2 décembre 2019 déposée par la firme Girard-Hébert;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 2 décembre 2019;

2 décembre 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Girard-Hébert le mandat de services professionnels en ingénierie pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, tel que décrit à leur offre de services datée du 2 décembre 2019, à savoir :

- Volet 1 : incluant entre autres le relevé du site, l'estimation des coûts et la préparation des plans et devis au coût de 9 500 \$ plus les taxes applicables;
- Volet 2 : incluant entre autres la surveillance partielle de chantier, la coordination avec l'entrepreneur et la réalisation des plans tels que construits au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, Madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-12-347

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 40.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse